OPINION

La prudence comptable helvétique est au service des entreprises

OPINION. L'une des raisons de la meilleure résistance des entreprises suisses que de leurs consoeurs européennes est de nature comptable, avancent Benjamin Chapuis, Professeur associé à la HEG Arc, et Jocelyne Majo, Professeur associée à la HEIG-VD, Yverdon



Image d'illustration: un usine au Tessin. — © Keystone

+

1 sur 3 23.04.2020 à 06:22

Benjamin Chapuis et Jocelyne Majo*

Et si le droit comptable et le droit fiscal suisses étaient deux instruments clés permettant aux entreprises suisses de mieux résister que les entreprises européennes face la crise. Aucun doute, écrivent les experts-comptables tout en cherchant à faire un peu de pédagogie.



Lorsque l'on explique, à l'étranger, qu'il est permis en Suisse de sous-évaluer ses stocks d'un tiers, de corriger la valeur de ses machines de 40%, voire de passer les sommes investies dans son outil de production directement en charges, l'étonnement et, des fois, la suspicion surgissent.

Pourquoi diable les Suisses permettent-ils à leurs entreprises de présenter un bénéfice plus faible que la réalité, et donc de payer moins d'impôts sur ce fameux bénéfice? Et bien, parce que cela encourage les entreprises à investir et à économiser. Et parce que l'Etat n'y perd rien, ou presque.

La prudence avant tout



Le but premier de notre droit comptable est de protéger les créanciers. Pour y parvenir, la prudence est quasiment sanctifiée! Elle se traduit notamment par des règles limitant les valeurs comptables des biens détenus par l'entreprise – les comptables parlent de valeurs plafonds pour les actifs. Ainsi, un immeuble peut être valorisé au plus à son prix d'acquisition, peu importe si sa valeur de marché a triplé en vingt ans. La prudence s'exprime également dans la possibilité de sous-évaluer les actifs, et de surévaluer arbitrairement les engagements de l'entreprise envers

des tiers (les passifs). Notre droit laisse donc une très grande latitude aux comptables, leur permettant expressément de créer des réserves cachées, aussi appelées réserves latentes. Et ils ne se gênent pas! Lorsque tout va bien, les sociétés jouent les fourmis: elles réduisent artificiellement leurs bénéfices annuels générant deux avantages forts en cas de crise.

Premièrement, elles maintiennent les liquidités dans l'entreprise puisque, dans l'année en cours, elles paient moins d'impôts et moins de dividendes. Elles deviennent plus solvables. Cet argent économisé est réinvesti dans l'outil de production, en limitant l'endettement (et donc les charges d'intérêt), ou alors simplement thésaurisé. Deuxièmement, en créant ces réserves, les entreprises sont plus à même d'absorber les pertes futures.

L'Etat n'y perd rien, ou presque

Et comment se fait-il que l'Etat n'y perde rien, ou presque? Toutes les réserves latentes créées viendront à être dissoutes un jour ou l'autre, au plus tard à la liquidation de l'entreprise. Les réserves cachées sur les stocks se révèlent à la vente de ces stocks. Celles sur les machines se dissolvent dans le temps,

2 sur 3 23.04.2020 à 06:22